

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01269 Numéro SIREN : 751 029 240 Nom ou dénomination : A' SYSTECH
--

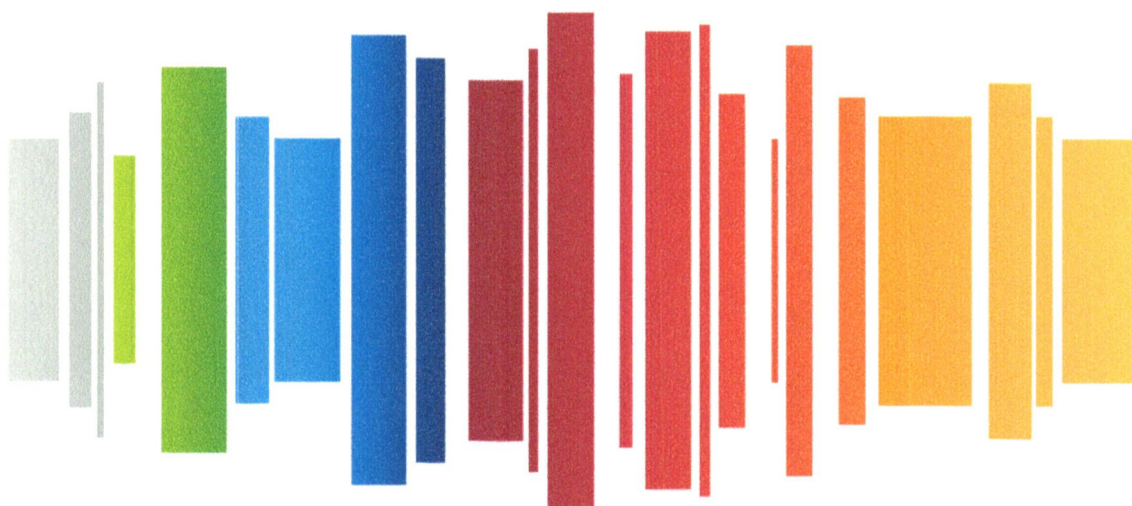
Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 14883

SARL A'SYTECH

6 HAMEAU DE TREMBLESSEAUX
CLOS BRIARD

77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRE

Exercice clos le : 28 février 2023



Attestation	3
COMPTES ANNUELS	
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
ANNEXE COMPTABLE	
Annexe des comptes annuels	10
IMPRIMES FISCAUX	
Réel Normal	19
ETATS DE GESTION	
Bilan - Actif détaillé	52
Bilan - Passif détaillé	53
Compte de résultat détaillé	55
Soldes Intermédiaires de Gestion	58
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	59
Capacité d'autofinancement	62
Echéancier pluriannuel	63
Synthèse	64

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL A'SYTECH**Pour l'exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023**

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 526 348 €
Chiffre d'affaires	3 280 702 €
Résultat net comptable	45 307 €

*Catégorie conforme
à l'original*

20/12/21

Fait à Dijon,

Olivier PERROUD
Expert-comptable associéSigné électroniquement le 17/02/2023 par
Olivier Perroud


COMPTES ANNUELS

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillages industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Clients (3)

Clients douteux, litigieux (3)

Clients Factures à établir (3)

Autres créances (3)

Fournisseurs débiteurs

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

	Valeurs au 28/02/23			Valeurs au 28/02/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	7 083	2 353	4 730	1 585
Autres immobilisations corporelles	161 235	68 750	92 485	44 754
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 665		5 665	5 665
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	173 982	71 102	102 880	52 003
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	30 758		30 758	21 861
En-cours de production (biens et services)	154 632		154 632	20 168
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	1 092 725		1 092 725	1 185 986
Clients douteux, litigieux (3)		5 528	-5 528	-5 528
Clients Factures à établir (3)	37 204		37 204	21 457
Autres créances (3)	44 105		44 105	53 664
Fournisseurs débiteurs	23 965		23 965	2 503
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	41 998		41 998	5 586
Charges constatées d'avance (3)	3 608		3 608	3 794
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 428 996	5 528	1 423 468	1 309 491
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 602 978	76 631	1 526 348	1 361 494

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

PASSIF	Valeurs au 28/02/23	Valeurs au 28/02/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 4 000)	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	248 575	180 335
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	45 307	68 240
SITUATION NETTE	298 282	252 975
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	298 282	252 975
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	88 537	108 209
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	33 689	4 858
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	721 694	607 264
Fournisseurs, factures non parvenues	19 395	14 798
Dettes fiscales et sociales	264 587	373 391
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	100 162	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 228 065	1 108 519
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 526 348	1 361 494
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 228 065	1 108 519
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		9 772
(3) Dont emprunts participatifs		

	Du 01/03/22 au 28/02/23		Du 01/03/21 au 28/02/22
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)	3 280 702		3 280 702
			2 272 375
Montant net du chiffre d'affaires	3 280 702		3 280 702
			2 272 375
Production stockée			134 464
			-40 750
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			16 405
			8 327
Autres produits			5
			7
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 431 576
			2 239 959
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 513 296
			852 706
Variation de stocks			-8 897
			17 091
Autres achats et charges externes			1 243 930
			667 816
Impôts, taxes et versements assimilés			5 009
			2 834
Salaires et traitements			501 220
			503 387
Charges sociales			96 164
			89 217
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 860
			18 390
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			8
			2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			3 373 589
			2 151 443
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			57 987
			88 515
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice ou perte transférée			
Perte ou bénéfice transféré			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	Du 01/03/21 Au 28/02/22
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 069	1 067
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 069	1 067
RÉSULTAT FINANCIER	-1 069	-1 067
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	56 918	87 448
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	135	135
Sur opérations en capital		
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	135	135
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-135	-135
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	11 476	19 073
TOTAL DES PRODUITS	3 431 576	2 239 959
TOTAL DES CHARGES	3 386 269	2 171 718
Bénéfice ou Perte	45 307	68 240

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2023 dont le total est de 1 526 347,62 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 45 307,04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 28/02/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	2 à 8 ans
- Logiciels	1 à 4 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Matériels bureau et informat.	2 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 834		4 089
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	79 060		67 316
		Matériel de bureau & mobilier informatique	6 237		2 333
		Emballages récupérables & divers	6 290		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	95 421		73 737
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		5 665		
		TOTAL	5 665		
		TOTAL GENERAL	101 085		73 737

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			840	7 083	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			146 376	
		Mat. bureau, inform., mobilier			8 569	
		Emb. récupérables & divers			6 290	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		840	168 318	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				5 665	
		TOTAL			5 665	
		TOTAL GENERAL		840	173 982	

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 250	943	840	2 353
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	35 990	20 898		56 887
	Mat. bureau et informatiq., mob.	4 553	1 019		5 572
	Emballages récupérables divers	6 290			6 290
TOTAL		49 082	22 860	840	71 102
TOTAL GENERAL		49 082	22 860	840	71 102

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 665		5 665
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 129 929	1 129 929	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	4 300	4 300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133	133	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	37 804	37 804	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	25 834	25 834	
	Charges constatées d'avance	3 608	3 608	
TOTAUX		1 207 273	1 201 608	5 665
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 608
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 608

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	37 204
Autres créances	1 868
Disponibilités	
TOTAL	39 073

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	88 537	88 537		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	741 089	741 089		
Personnel & comptes rattachés	17 727	17 727		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	78 173	78 173		
Etat & Impôts sur les bénéfices	11 476	11 476		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	154 805	154 805		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 406	2 406		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	33 689	33 689		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	100 162	100 162		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 228 065	1 228 065		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

19 395

Dettes fiscales et sociales

29 377

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

48 772

IMPRIMES FISCAUX

Exercice ouvert le	01/03/22	et clos le	28/02/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A'SYSTECH 6 HAMEAU DE TREMBLESSEUX CLOS BRIARD 77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRE	
SIRET 7 5 1 0 2 9 2 4 0 0 0 0 1 5	Mél : valerie.pocas@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux d'installation électrique dans t Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	21 605	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs		
	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
EXCO SOCODEC 51 avenue Françoise Giroud Parc Valmy BP 16601 21000 DIJON	
Tél : 0380609999	Tél :
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 15/06/23 Lieu : EVRY-GREGY-SUR-YERRE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : CO-GERANT FERNANDES CHRISTOPHE
Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
FERNANDES CHRISTOPHE 18 AVENUE DARBLAY	600	2022	34 408					
91100 CORBEIL-ESSONNES CO-GERANT		2023	9 000					
POCAS HUMBERSET Valérie 8 chemin de la Fontaine	400	2022	21 091					
21220 DETAIN-ET-BRUANT CO-GERANT		2023	6 000					
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
				0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice					
			MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A'SYSTECH</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>6 HAMEAU DE TREMBLESSEAU 77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>7510292400015</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>28/02/2023</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC TIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG		
		AH	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS	7 083 2 353 4 730	
		AT	AU	161 235 68 750 92 485	
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (J)	CS	CT		
		CU	CV		
		BB	BC		
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI	5 665 5 665	
		TOTAL (II)		BJ	BK
AC TIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	30 758 30 758	
		BN	BO	154 632 154 632	
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CREANCES	BV	BW		
		BX	BY	1 129 929 5 528 1 124 401	
		BZ	CA	68 071 68 071	
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
		CF	CG	41 998 41 998	
	Comptes de régularisation	CH	CI	3 608 3 608	
		TOTAL (III)		CJ	1 428 996 5 528 1 423 468
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 602 978 1A 76 631 1 526 348		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A'SYSTECH		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000)			DA	4 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	400	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	248 575	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	45 307	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	298 282	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	88 537	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	33 689	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	741 089	
	Dettes fiscales et sociales			DY	264 587	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	100 162	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 228 065		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 526 348		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 228 065
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH						Néant ☐ *	
						Exercice N	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	3 280 702	FH		FI
							3 280 702
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 280 702	FK		FL
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP
	Autres Produits (1) (11)						FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stocks (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX
	Salaires et traitements *						FY
	Charges sociales (10)						FZ
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)						GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)							GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
Total des charges financières (VI)							GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL A'SYSTECH</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	135
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-135
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 476
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 431 576
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 386 269
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	45 307
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	10 709
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	1K	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	500
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	16 405
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES ET AMENDES		135	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise

SARL A'SYSTECH

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	KN	KO	
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions	[Dont Composants M2]	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	3 834	KT	4 089
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	79 060	KZ	67 316
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 237	LC	2 333
		Emballages récupérables et divers *		LE	6 290	LF	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	95 421	LO	LP	73 737
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
	Autres participations		8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 665	1U	1V	
	TOTAL IV		LQ	5 665	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	101 085	OH		OJ	73 737

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				
				3			
				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ		
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	840	MJ	7 083	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	146 376	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	8 569	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	6 290	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	840	NH	168 318	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés	1I	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	12	2E	2F	5 665		
	TOTAL IV	13	NJ	NK	5 665		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	840	ØL	173 982	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 28/02/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL A'SYSTECH</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 250	QA	943	QB	840	QC	2 353					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	35 990	QI	20 898	QJ		QK	56 887					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 553	QM	1 019	QN		QO	5 572					
	Emballages récupérables et divers		QP	6 290	QR		QS		QT	6 290					
TOTAL II			QU	49 082	QV	22 860	QW	840	QX	71 102					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	49 082	ØP	22 860	ØQ	840	ØR	71 102					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ	
Total général non ventilé (NS+NT+NU)															
Total général non ventilé (NW-NY)															
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise SARL A'SYSTECH

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles			6E	6F	6G	6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
- titres de participation			9U	9V	9W	9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients		6T	5 528	6U	6V	6W	5 528
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	5 528	TY	TZ	UA	5 528
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	5 528	UB	UC	UD	5 528
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

DGFIP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise :
SARL A'SYSTECH
Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 665	UV		UW	5 665				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 129 929		1 129 929						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 300		4 300						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	133		133						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	37 804		37 804					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	25 834		25 834						
	Charges constatées d'avance	VS	3 608		3 608						
	TOTAUX			VT	1 207 273	VU	1 201 608	VV	5 665		
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	88 537		88 537						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	741 089		741 089						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 727		17 727						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78 173		78 173						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	11 476		11 476						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	154 805		154 805						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 406		2 406						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	33 689		33 689						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	100 162		100 162						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 228 065	VZ	1 228 065					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 28/02/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	45 307	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI		
	Amendes et pénalités							WJ	135	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							WQ	500	
Zones d'entreprises* (activité exonérée)							SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro							M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
TOTAL I							WR	64 405		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	
		- imposées au taux de 0 %							WH	
		- imposées au taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							XD		
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2		J.E.I. (art. 44 septies A)	L5		
				S.I.L.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emplois à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							X9		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)							YA		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							YB		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							YI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							YL		
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							YH			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)							YC			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)							YD			
Créance dégelée par le report en arrière de déficit							ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI	64 105		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	64 105		

Désignation de l'entreprise <u>SARL A'SYSTECH</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A'SYSTECH</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II	68 240		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	68 240			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	OF	68 240			ZG					
						ZH	68 240				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	43 956			YQ	26 117				
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	271 843				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	70 831			XQ	72 875				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	718 818				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	20 088				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	160 306				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	1 243 930				
	- CFE, CVAE					YW	2 131				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	2 878				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					YX	5 009				
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée					YY	529 656				
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	473 308				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)					OB	293 459				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%		
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	SARELEC- 1 perfo BOS	840	840		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A'SYSTECH		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/03/2022		et clos le : 28/02/2023	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	20
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 280 702
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 280 702
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	143 361
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	143 366
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 835 909
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	838 433
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	2 043
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 676 393
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	747 675
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	747 675
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 280 702
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	20
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 3 / 2 0 2 2
Date de cessation		HR	2 8 / 0 2 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaratic			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

28/02/2023

N° SIRET

7 5 1 0 2 9 2 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A'SYSTECH

ADRESSE (voie)

6 HAMEAU DE TREMBLESSEUX CLOS BRIARD

CODE POSTAL

77166

VILLE

EVRY-GREGY-SUR-YERRE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique FERNANDES

Prénom(s)

CHRISTOPHE

Nom marital

% de détention

60,0000

Nb de parts ou actions

600,00

Naissance : Date

11/01/1983

N° Département

89

Commune

MIGENNES

Pays France

Adresse :

N°

18

Voie

AVENUE DARBLAY

Code Postal

91100

Commune

CORBEIL-ESSONNES

Pays

France

Titre (2)

MME

Nom patronymique HUMBERSET

Prénom(s)

Valérie

Nom marital

POCAS

% de détention

40,0000

Nb de parts ou actions

400,00

Naissance : Date

20/12/1971

N° Département

21

Commune

DIJON

Pays France

Adresse :

N°

8

Voie

chemin de la Fontaine

Code Postal

21220

Commune

DETAİN-ET-BRUANT

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

28/02/2023

N° SIRET :

7 5 1 0 2 9 2 4 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A'SYSTECH

ADRESSE (voie)

6 HAMEAU DE TREMBLESSEAU CLOS BRIARD

CODE POSTAL

77166

VILLE

EVRY-GREGY-SUR-YERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL A'SYSTECH
 Numéro de siret 75102924000015

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
		75102924000015
SARL A'SYSTECH 6 HAMEAU DE TREMBLESSEAUX CLOS BRIARD 77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRE		Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	64 105
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	21 605
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		21 605
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		500
TOTAL		500

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Réduction d'impôt au titre du mécénat		300
TOTAL		300

Désignation de l'entreprise SARL A'SYTECH
Numéro de siret 75102924000015

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Désignations	Montant
R.R.R. & AVOIRS NON RECUS	1 868
CLIENTS - FACTURE A ETABLIR	37 204
Total des produits à recevoir	39 073

Désignation de l'entreprise SARL A'SYSTECH
Numéro de siret 75102924000015

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Désignations	Montant
FOURNISSEURS FACTURE NON PARVE	19 395
CHARGES S/SALAIRES NON ECHUS	27 426
ETAT : CHARGES A PAYER	1 951
Total des charges à payer	48 772

Désignation de l'entreprise SARL A'SYSTECH
Numéro de siret 75102924000015

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			3 608		
Total des charges constatées d'avance			3 608		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL A'SYSTECH
Numéro de siret 75102924000015

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT
(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	A/SYSTech		N° SIREN	751029240	
Chiffre d'affaires de l'exercice	1	3 280 702	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	20 000

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À REDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ³	3	500	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	500	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	500	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	500
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 500

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des versements.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷	Excédents imputés ⁸	Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2	3	4
N-5		A	10	
N-4		B (A -10)	11	
N-3		C (B -11)	12	
N-2		D (C -12)	13	
N-1		E (D -13)	14	
			15 Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	500
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	500
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	300

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
TOTAL		

6 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

7 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

8 Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

9 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

10 Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

11 Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

12 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

13 Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (À SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	11 776
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 23</i>)	25	300
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25</i>)	26	11 476
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24</i>)	27	

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO

(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (<i>montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1</i>)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (<i>ligne 28 - ligne 29</i>)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁷		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (<i>montant ligne 23 + montant ligne 31</i>) ¹⁸			32

14 Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

15 Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

16 Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

17 Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

18 Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023 ou Année : 2022													
Dénomination de l'entreprise : SARL A'SYSTECH								Néant ☐					
SIREN de l'entreprise		7	5	1	0	2	9	2	4	0	PME au sens communautaire (Cocher la case)		X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)													
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										☐			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)													
Dénomination et adresse													
SIREN													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD													
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD												300	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.												500	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris													
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3			
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD													

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

NOUVEAUTES

- Deux nouveaux crédits d'impôt, créés par la loi de finances pour 2022, sont intégrés à ce formulaire :
 - le crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (EOM) au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2022 pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1er janvier 2022 et engagées jusqu'au 31 décembre 2024. (art.82 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022) ;
 - le crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) au titre des dépenses de recherche facturées à une entreprise par un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC), pour la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective, conclu entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025 (art. 69 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022).
- Une nouvelle réduction d'impôt, créée par la loi de finances pour 2021, est intégrée à ce formulaire :
 - la réduction d'impôt au titre des investissements productifs et dans le secteur du logement, réalisés dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (RI COM), à compter du 1er janvier 2022 (art. 108 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021).
- Par ailleurs, deux crédits, désormais obsolètes, ont été supprimés :
 - le crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique ;
 - le crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux.

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

ETATS DE GESTION

ACTIF	Valeurs nettes au 28/02/23	Valeurs nettes au 28/02/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	4 730	1 585	3 146	199
2154000000 materiel, outillage & agencs	7 083	3 834	3 249	85
2815400000 amortiss. materiel outillage	-2 353	-2 250	-103	-5
Autres immobilisations corporelles	92 485	44 754	47 731	107
2180500000 logiciel	6 290	6 290		
2182000000 materiel de transport	146 376	79 060	67 316	85
2183000000 materiel bureau informatique	8 569	6 237	2 333	37
2818050000 amort. logiciel	-6 290	-6 290		
2818200000 amort. materiel de transport	-56 887	-35 990	-20 898	-58
2818300000 amort. mobilier & mat. bureau	-5 572	-4 553	-1 019	-22
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	5 665	5 665		
2750000000 depots & cautionnements	5 665	5 665		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	102 880	52 003	50 877	98
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	30 758	21 861	8 897	41
3223000000 stock fournitures	30 758	21 861	8 897	41
En cours de production (biens et services)	154 632	20 168	134 464	667
3350000000 travaux en cours	154 632	20 168	134 464	667
Créances (3)				
Clients (3)	1 092 725	1 185 986	-93 261	-8
Provisions pour dépréciations des clients	-5 528	-5 528		
4916000000 an - prov dep ertma 100 %	-5 528	-5 528		
Clients Factures à établir (3)	37 204	21 457	15 747	73
Autres (3)	44 105	53 664	-9 558	-17
4098000000 r.r.r. & avoirs non recus	1 868	2 000	-132	
4250000000 avances & acomptes	4 300	654	3 646	6
4372000000 mutuelle	133		133	
4456200000 tva immob	200		200	
4456600000 tva biens services		8 421	-8 421	-15
4456610000 tva sur encaissement	32 427	11 212	21 215	38
4456700000 credit de tva a reporter	2 084	16 464	-14 380	-26
4458000000 tva a regulariser	550	14 568	-14 018	-25
4458600000 t.c.a. s/fact.non parvenues	2 542	343	2 199	4
Fournisseurs débiteurs	23 965	2 503	21 462	857
Disponibilités	41 998	5 586	36 411	652
5120000000 banque banque populaire	16 664	5 586	11 078	198
5122000000 banque rhone alpes	25 334		25 334	
Charges constatées d'avance (3)	3 608	3 794	-186	-5
4860000000 charges constatees d'avance	3 608	3 794	-186	-5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 423 468	1 309 491	113 976	9
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 526 348	1 361 494	164 854	12

PASSIF	Valeurs au 28/02/23	Valeurs au 28/02/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 4 000)	4 000	4 000		
1013000000 capital	4 000	4 000		
Réserves				
Réserve légale	400	400		
1061000000 reserve legale	400	400		
Autres réserves	248 575	180 335	68 240	38
1068000000 reserve facultative	248 575	180 335	68 240	38
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	45 307	68 240	-22 933	-34
SITUATION NETTE	298 283	252 976	45 307	18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	298 282	252 975	45 307	18
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	88 537	108 209	-19 672	-18
1641000000 pret 3008	3 972	13 391	-9 419	-70
1642000000 pret trafic		2 659	-2 659	-100
1643000000 pret pge	52 259	68 145	-15 886	-23
1644000000 pret proace	9 257	14 242	-4 985	-35
1645000000 pret megane	23 049		23 049	
5122000000 banque rhone alpes		9 772	-9 772	-100
Groupe et associés	33 689	4 858	28 832	594
4551000000 christophe fernandes	135	328	-193	-59
4552000000 compte associe vp	33 555	4 530	29 025	641
Fournisseurs	721 694	607 264	114 430	19
Fournisseurs, factures non parvenues	19 395	14 798	4 598	31
Dettes fiscales et sociales	264 587	373 391	-108 804	-29
4210000000 remunerations dues	17 138	15 150	1 988	13
4270000000 oppositions	589	180	409	227
4286000000 personnel aut charges a payer		5 000	-5 000	-100
4310000000 urssaf	9 368	7 368	2 000	27
4372000000 mutuelle		2 814	-2 814	-100
4373600000 probtp	35 911	36 656	-746	-2
4376000000 congés payés	5 469	11 602	-6 133	-53
4386000000 charges s/salaires non echus	27 426	91 144	-63 719	-70
4421000000 impôts a la source	455	205	250	122
4440000000 impôts sur les bénéfices	11 476	18 944	-7 468	-39
4455100000 t.v.a. a décaisser	14 125		14 125	
4457100000 tva collectée 20	134 327	179 706	-45 379	-25
4458700000 tva s/factures a établir	6 192	3 514	2 679	76
4458710000 tva sur avoir a établir	160		160	
4486000000 état : charges a payer	1 951	1 109	842	76
Autres dettes	100 162		100 162	
4670000000 débiteurs & créditeurs divers	100 162		100 162	
TOTAL DETTES	1 228 065	1 108 519	119 547	11

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

002979 - SARL A'SYSTECH

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

PASSIF

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

Valeurs au
28/02/23

1 526 348

1 228 065

Valeurs au
28/02/22

1 361 494

1 108 519

Variation

en valeur

en %

164 854

12

9 772

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	% CA	Du 01/03/21 Au 28/02/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	3 280 702	100	2 272 375	100	1 008 328	44
7041000000 prestations de travaux 20%	2 661 724	81	1 373 158	60	1 288 567	94
7043000000 travaux de soustraitant exo	618 928	19	899 217	40	-280 289	-31
7060000000 travaux, prestations services	50				51	
Montant net du chiffre d'affaires	3 280 702	100	2 272 375	100	1 008 327	44
Production stockée	134 464	4	-40 750	-2	175 215	430
7133000000 var travaux en cours	134 464	4	-40 750	-2	175 215	430
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	16 405	1	8 327		8 079	97
7910000000 transferts charges d'exploit.	16 405	1	8 327		8 079	97
Autres produits	5		7		-2	-32
7580000000 produits div. gestion courante	5		7		-2	-32
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 431 576	105	2 239 959	99	1 191 618	53
Charges d'exploitation						
Achats de mat. premières et autres appro.	1 513 296	46	852 706	38	660 590	77
6010000000 matieres premieres	1 513 310	46	852 731	38	660 579	77
6090000000 rabais, remises et ristournes	-14		-25		11	42
Variation de stocks	-8 897		17 091	1	-25 988	-152
6032230000 variation stock	-8 897		17 091	1	-25 988	-152
Autres achats et charges externes	1 243 930	38	667 816	29	576 114	86
6050000000 sous traitance	46 486	1	71 803	3	-25 317	-35
6051000000 sous traitance autoliquidation	225 357	7	221 291	10	4 067	2
6061200000 carburant	31 873	1	23 897	1	7 976	33
6063000000 petit outillage	5 533		475		5 058	
6063110000 vetement de travail	3 620		249		3 371	
6064000000 fourniture administrative	9 745		9 399		345	4
6122000000 credit-bail mobilier	3 752		3 752			
6122000100 kangoo	4 089		3 067		1 022	33
6122000200 peugeot partner	2 868		3 702		-833	-23
6132000000 location immobilières	14 592		19 342	1	-4 750	-25
6133000000 location vehicules	2 043		258		1 785	692
6134000000 location copieur	696		696			
6135000000 location materiel	54 843	2	27 977	1	26 866	96
6140000000 charges locatives	700		58		642	
6155000000 entretien vehicule	8 813		5 276		3 537	67
6156000000 maintenance logiciel	4 302		3 791		510	13
6160000000 prime assurance	9 150		8 881		270	3
6160100000 assurances diverses contrats	330				330	
6161000000 multirisque	550		412		138	33
6163000000 prime rcd	3 722		4 867		-1 146	-24
6183000000 documentation technique	403		484		-81	-17
6185000000 frais colloques semain confer	10 000				10 000	
6210000000 personnel inrerimaire	718 818	22	209 606	9	509 212	243
6226000000 honoraires	2 147		2 057		90	4
6226100000 prorata chantier	17 779	1	11 042		6 737	61
6227000000 frais acte	162		477		-315	-66
6234100000 cadeaux salaries	3 420		4 070		-650	-16
6234200000 cadeau client	693		58		635	
6238000000 pourboires dons	500		2 000		-1 500	-75
6241000000 transport sur achat exo	9 612				9 612	
6242000000 transports sur ventes	1 297		2 250		-953	-42
6251000000 voyages et déplacements	12 712		4 800		7 912	165
6251800000 frais divers	14 856		13 316	1	1 540	12
6251810000 stationnement paris	2 188		591		1 597	270

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	% CA	Du 01/03/21 Au 28/02/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
6256000000 mission reception	3 695		1 989		1 707	86
6261000000 frais postaux	1 705		606		1 099	181
6262000000 telephone	2 117		1 855		262	14
6270000000 services bancaires	8 762		3 422		5 340	156
Impôts, taxes et versements assimilés	5 009		2 834		2 175	77
6313000000 formation pro			203		-203	-100
6333000000 formation prof. continue	1 692		238		1 454	611
6351100000 cfe	637		887		-250	-28
6351120000 cet-cotisation val ajoutée ent	1 494				1 494	
6351500000 carte grise			231		-231	-100
6358000000 taxes diverses	1 186		1 275		-89	-7
Salaires et traitements	501 220	15	503 387	22	-2 168	
6411100000 salaire brut	281 255	9	267 885	12	13 370	5
6411910000 remuneration cf	41 786	1	54 000	2	-12 214	-23
6411910200 csg non deductible cf	1 623		2 771		-1 148	-41
6411910400 rsi cf	14 378		21 229	1	-6 851	-32
6411910700 csg deductible cf	5 001		5 027		-26	-1
6411910800 madelin retraite cf	2 059		2 036		24	1
6411910900 madelin prevoyance sante cf	3 791		4 105		-314	-8
6411920000 remuneration vp	24 008	1	40 972	2	-16 964	-41
6411920200 csg non deductible vp	3 083		2 089		994	48
6411920400 rsi vp	15 668		12 313	1	3 355	27
6411920700 csg deductible vp	5 603		5 377		226	4
6411920800 madelin retraite vp	2 081		2 057		24	1
6411920900 prevoyance axe vp	2 877		1 669		1 208	72
6412000000 congés payés	58 285	2	48 690	2	9 595	20
6413000000 primes et gratifications	14 904		9 556		5 347	56
6414000000 indemnités avantages divers	1 891		23 610	1	-21 719	-92
6417000000 indemnités gds déplacements no	22 926	1			22 926	
Charges sociales	96 164	3	89 217	4	6 947	8
6451000000 cotis. a l'urssaf	61 899	2	57 232	3	4 667	8
6453000000 cotisations aux caisses de ret	14 874		12 855	1	2 019	16
6454000000 cotisations aux assedic	10 547		9 544		1 003	11
6455100000 pro btp	7 138		1 275		5 864	460
6455200000 mutuelle swiss life salaries	840		1 987		-1 147	-58
6458000000 cotis. diverses mutuelle			5 347		-5 347	-100
6475000000 medecine du travail pharmacie	856		899		-43	-5
6480000000 autres charges de personnel	10		78		-69	-88
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	22 860	1	18 390	1	4 470	24
6811200000 dotation aux amortis. immob.	22 860	1	18 390	1	4 470	24
Autres charges	8		2		6	314
6580000000 charges div. gestion courante	8		2		6	314
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 373 589	103	2 151 443	95	1 222 146	57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 987	2	88 515	4	-30 528	-34
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	% CA	Du 01/03/21 Au 28/02/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Intérêts et charges assimilées	1 069		1 067		2	
6611000000 interets des emprunts	939		1 016		-76	-8
6616000000 interets bancaires	130		51		78	154
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 069		1 067		2	
RÉSULTAT FINANCIER	-1 069		-1 067		-2	
RÉSULTAT COURANT	56 918	2	87 448	4	-30 530	-35
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	135		135			
6712000000 penalités, amendes fiscales	135		135			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	135		135			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-135		-135			
Impôt sur les bénéfices	11 476		19 073	1	-7 597	-40
6950000000 impots sur les benefices	11 776		20 273	1	-8 497	-42
6991000000 prod-credits impots restituabl	-300		-1 200		900	75
TOTAL DES PRODUITS	3 431 576	105	2 239 959	99	1 191 618	53
TOTAL DES CHARGES	3 386 269	103	2 171 718	96	1 214 551	56
Bénéfice ou Perte	45 307	1	68 240	3	-22 933	-34

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	en %	Du 01/03/21 Au 28/02/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 280 702	100	2 272 375	100	1 008 327	44
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	3 280 702	96	2 272 375	102	1 008 327	44
+ / - Production stockée	134 464	4	-40 750	-2	175 214	430
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 415 166	100	2 231 625	100	1 183 542	53
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 415 166	100	2 231 625	100	1 183 542	53
- Matières premières	1 504 399	44	869 797	39	634 602	73
- Sous-traitance (directe)	271 843	8	293 094	13	-21 251	-7
MARGE DE PRODUCTION	1 638 924	48	1 068 734	48	570 191	53
MARGE BRUTE TOTALE	1 638 924	50	1 068 734	47	570 191	53
- Autres achats	50 771	2	34 020	1	16 750	49
- Charges externes	921 316	28	340 701	15	580 615	170
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	666 838	20	694 012	31	-27 174	-4
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 009		2 834		2 175	77
- Salaires et traitements	501 220	15	503 387	22	-2 168	
- Charges sociales	96 164	3	89 217	4	6 947	8
Total	-602 392	-18	-595 439	-26	-6 954	-1
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	64 445	2	98 573	4	-34 128	-35
Reprises sur dép., prov., amort.						
+ Transferts de charges d'exploitation	16 405	1	8 327		8 078	97
+ Autres produits d'exploitation	5		7		-2	-32
- Dotations amort. et dépréciations	22 860	1	18 390	1	4 470	24
- Autres charges d'exploitation	8		2		6	314
Total	-6 458		-10 058		3 600	36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 987	2	88 515	4	-30 528	-34
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	1 069		1 067		2	
Total	-1 069		-1 067		-2	
RÉSULTAT COURANT	56 918	2	87 448	4	-30 530	-35
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	135		135			
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	11 476		19 073	1	-7 597	-40
Total	-11 611		-19 208	-1	7 597	40
RÉSULTAT EXERCICE	45 307	1	68 240	3	-22 933	-34

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	en %	Du 01/03/21 Au 28/02/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 280 702	100	2 272 375	100	1 008 327	44,37
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	3 280 702	96	2 272 375	102	1 008 327	44
7041000000 prestations de travaux 20%	2 661 724	78	1 373 158	62	1 288 566	94
7043000000 travaux de sous-traitant exo	618 928	18	899 217	40	-280 289	-31
7060000000 travaux, prestations services	50				50	
+ / - Production stockée	134 464	4	-40 750	-2	175 214	-430
7133000000 var travaux en cours	134 464	4	-40 750	-2	175 214	-430
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 415 166	100	2 231 625	100	1 183 542	53
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 415 166	100	2 231 625	100	1 183 542	53
- Matières premières	1 504 399	44	869 797	39	634 602	73
6010000000 matieres premieres	1 513 310	44	852 731	38	660 579	77
6032230000 variation stock	-8 897		17 091	1	-25 988	-152
6090000000 rabais, remises et ristournes	-14		-25		11	-42
- Sous-traitance (directe)	271 843	8	293 094	13	-21 251	-7
6050000000 sous traitance	46 486	1	71 803	3	-25 317	-35
6051000000 sous traitance autoliquidation	225 357	7	221 291	10	4 067	2
MARGE DE PRODUCTION	1 638 924	48	1 068 734	48	570 191	53
MARGE BRUTE TOTALE	1 638 924	50	1 068 734	47	570 191	53
- Autres achats	50 771	2	34 020	1	16 750	49
6061200000 carburant	31 873	1	23 897	1	7 976	33
6063000000 petit outillage	5 533		475		5 058	
6063110000 vetement de travail	3 620		249		3 371	
6064000000 fourniture administrative	9 745		9 399		345	4
- Charges externes	921 316	28	340 701	15	580 615	170
6122000000 credit-bail mobilier	3 752		3 752			
6122000100 kangoo	4 089		3 067		1 022	33
6122000200 peugeot partner	2 868		3 702		-833	-23
6132000000 location immobilières	14 592		19 342	1	-4 750	-25
6133000000 location vehicules	2 043		258		1 785	692
6134000000 location copieur	696		696			
6135000000 location materiel	54 843	2	27 977	1	26 866	96
6140000000 charges locatives	700		58		642	
6155000000 entretien vehicule	8 813		5 276		3 537	67
6156000000 maintenance logiciel	4 302		3 791		510	13
6160000000 prime assurance	9 150		8 881		270	3
6160100000 assurances diverses contrats	330				330	
6161000000 multirisque	550		412		138	33
6163000000 prime rcd	3 722		4 867		-1 146	-24
6183000000 documentation technique	403		484		-81	-17
6185000000 frais colloques semin confer	10 000				10 000	
6210000000 personnel inrerimaire	718 818	22	209 606	9	509 212	243
6226000000 honoraires	2 147		2 057		90	4
6226100000 prorata chantier	17 779	1	11 042		6 737	61
6227000000 frais acte	162		477		-315	-66
6234100000 cadeaux salaries	3 420		4 070		-650	-16
6234200000 cadeau client	693		58		635	
6238000000 pourboires dons	500		2 000		-1 500	-75
6241000000 transport sur achat exo	9 612				9 612	
6242000000 transports sur ventes	1 297		2 250		-953	-42
6251000000 voyages et déplacements	12 712		4 800		7 912	165
6251800000 frais divers	14 856		13 316	1	1 540	12
6251810000 stationnement paris	2 188		591		1 597	270

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	en %	Du 01/03/21 Au 28/02/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
6256000000 mission reception	3 695		1 989		1 707	86
6261000000 frais postaux	1 705		606		1 099	181
6262000000 telephone	2 117		1 855		262	14
6270000000 services bancaires	8 762		3 422		5 340	156
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	666 838	20	694 012	31	-27 174	-4
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 009		2 834		2 175	77
6313000000 formation pro			203		-203	-100
6333000000 formation prof. continue	1 692		238		1 454	611
6351100000 cfe	637		887		-250	-28
6351120000 cet-cotisation val ajoutée ent	1 494				1 494	
6351500000 carte grise			231		-231	-100
6358000000 taxes diverses	1 186		1 275		-89	-7
- Salaires et traitements	501 220	15	503 387	22	-2 168	
6411100000 salaire brut	281 255	9	267 885	12	13 370	5
6411910000 remuneration cf	41 786	1	54 000	2	-12 214	-23
6411910200 csg non deductible cf	1 623		2 771		-1 148	-41
6411910400 rsi cf	14 378		21 229	1	-6 851	-32
6411910700 csg deductible cf	5 001		5 027		-26	-1
6411910800 madelin retraite cf	2 059		2 036		24	1
6411910900 madelin prevoyance sante cf	3 791		4 105		-314	-8
6411920000 remuneration vp	24 008	1	40 972	2	-16 964	-41
6411920200 csg non deductible vp	3 083		2 089		994	48
6411920400 rsi vp	15 668		12 313	1	3 355	27
6411920700 csg deductible vp	5 603		5 377		226	4
6411920800 madelin retraite vp	2 081		2 057		24	1
6411920900 prevoyance axe vp	2 877		1 669		1 208	72
6412000000 congés payés	58 285	2	48 690	2	9 595	20
6413000000 primes et gratifications	14 904		9 556		5 347	56
6414000000 indemnités avantages divers	1 891		23 610	1	-21 719	-92
6417000000 indemnités gds déplacements no	22 926	1			22 926	
- Charges sociales	96 164	3	89 217	4	6 947	8
6451000000 cotis. a l'urssaf	61 899	2	57 232	3	4 667	8
6453000000 cotisations aux caisses de ret	14 874		12 855	1	2 019	16
6454000000 cotisations aux assedic	10 547		9 544		1 003	11
6455100000 pro btp	7 138		1 275		5 864	460
6455200000 mutuelle swiss life salaries	840		1 987		-1 147	-58
6458000000 cotis. diverses mutuelle			5 347		-5 347	-100
6475000000 medecine du travail pharmacie	856		899		-43	-5
6480000000 autres charges de personnel	10		78		-69	-88
Total	-602 392	-18	-595 439	-26	-6 954	1
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	64 445	2	98 573	4	-34 128	-35
+ Transferts de charges d'exploitation	16 405	1	8 327		8 078	97
7910000000 transferts charges d'exploit.	16 405	1	8 327		8 078	97
+ Autres produits d'exploitation	5		7		-2	-32
7580000000 produits div. gestion courante	5		7		-2	-32
- Dotations amortissements et dépréciations	22 860	1	18 390	1	4 470	24
6811200000 dotation aux amortis. immob.	22 860	1	18 390	1	4 470	24
- Autres charges d'exploitation	8		2		6	314
6580000000 charges div. gestion courante	8		2		6	314
Total	-6 458		-10 058		3 600	-36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 987	2	88 515	4	-30 528	-34

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

002979 - SARL A'SYSTECH

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

	Du 01/03/22 Au 28/02/23	en %	Du 01/03/21 Au 28/02/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Charges financières	1 069		1 067		2	
6611000000 interets des emprunts	939		1 016		-76	-8
6616000000 interets bancaires	130		51		78	154
Total	-1 069		-1 067		-2	
RÉSULTAT COURANT	56 918	2	87 448	4	-30 530	-35
- Charges exceptionnelles (2)	135		135			
6712000000 penalites, amendes fiscales	135		135			
- Impôt sur les bénéfices (IS)	11 476		19 073	1	-7 597	-40
6950000000 impots sur les benefices	11 776		20 273	1	-8 497	-42
6991000000 prod-credits impots restituabl	-300		-1 200		900	-75
Total	-11 611		-19 208	-1	7 597	-40
RÉSULTAT EXERCICE	45 307	1	68 240	3	-22 933	-34

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

	Valeur au 28/02/23	Valeur au 28/02/22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	64 445	98 573
+ Transferts de charges d'exploitation	16 405	8 327
+ Autres produits d'exploitation	5	7
- Autres charges d'exploitation	8	2
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	1 069	1 067
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	135	135
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	11 476	19 073
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	68 167	86 630
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22 860	18 390
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	45 307	68 240

EMPRUNTS DE L'ENTREPRISE

Date début	Montant du capital	Nombre d'échéances	Taux	02/2023	02/2024	02/2025	02/2026	02/2027	02/2028	Date fin Ex suivants
- 013800 - PRET 3008 - 4										juil. 2023
juil. 2019	37 000	48 Mensuelle	1,69	9 573	3 989					
- 013801 - PRET TRAFIC - 5										déc. 2022
déc. 2019	9 500	36 Mensuelle	0,71	2 668						
- 13802 - PRET PGE 80kC - 3										mai 2026
mai 2020	80 000	60 Mensuelle	0,57	16 512	16 512	16 512	16 512	4 128		
- 013803 - PRET PROACE 20kC - 2										déc. 2024
déc. 2020	20 000	48 Mensuelle	0,91	5 093	5 093	4 245				
- 013806 - PRET MEGANE - 6										juin 2026
juin 2022	27 500	48 Mensuelle	1,75	4 749	7 123	7 123	7 123	2 374		
TOTAL DES ÉCHÉANCES				38 595	32 717	27 880	23 635	6 502		
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCHÉANCES				38 595	32 717	27 880	23 635	6 502		
DONT CAPITAL				37 400	31 753	27 189	23 175	6 420		
DONT INTÉRÊTS				916	685	412	181	12		
DONT ASSURANCES				279	279	279	279	70		

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Du 01/03/20 au 28/02/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	3 280 702	2 272 375	976 024	1 008 327	44
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	3 415 166	2 231 625	968 692	1 183 542	53
Marge commerciale					
Marge globale	1 638 924	1 068 734	489 548	570 191	53
Valeur ajoutée	666 838	694 012	336 104	-27 174	-4
Excédent brut d'exploitation	64 445	98 573	8 131	-34 128	-35
Amortissements et provisions	22 860	18 390	15 019	4 470	24
Résultat d'exploitation	57 987	88 515	1 761	-30 528	-34
Résultat financier	-1 069	-1 067	-549	-2	
Résultat courant	56 918	87 448	1 211	-30 530	-35
Résultat exceptionnel	-135	-135	198		
Résultat net de l'exercice	45 307	68 240	1 538	-22 933	-34

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Du 01/03/20 au 28/02/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	68 167	86 630	14 700	-18 463	-21
Fonds de roulement net global	323 158	309 795	249 999	13 362	4
Besoin en fonds de roulement	281 160	313 981	180 487	-32 821	-10
Trésorerie	41 998	-4 186	69 513	46 183	

RATIOS		Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Du 01/03/20 au 28/02/21	Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	108	173	121	-65	-38
Crédit fournisseurs	(en jours)	84	130	94	-47	-36
Rotation stocks	(en jours)	45	18	130	27	155
Autonomie financière						5
Capacité de remboursement		1	1			-33
Taux d'endettement				1		
Rentabilité financière						-44
Rentabilité commerciale						-67

SARL A'SYTECH

S.A.R.L. au capital de 4 000,00 Euros

Siège social : 6 CLOS BRIARD

Les Trembles seaux

77166 EVRY GREGY SUR YERRE

R.C.S : 751029240

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023



Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 Février 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 45 307 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 307 euros
A autres réserves	45 307 euros
Solde	0 euros

L'assemblée Générale prend acte qu' il n'y a pas de distribution de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est également décidé que la rémunération de la gérance pour 2023/2024 s'élèvera à 100 000.00 €

Certifié conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.